L’ANCT a organisé une journée nationale du programme de réussite éducative (PRE), le 13 décembre dernier salle de la Mutualité, à Paris. Retrouvez notre sélection de ressources : soutien à la parentalité, santé mentale et compétences psychosociales des enfants et des jeunes.

Cette journée s'adressait à l'ensemble des acteurs impliqués dans le PRE : coordonnateur.rice.s, référents de parcours, services déconcentrés (délégués du préfet, services en charge des préfectures de département et de région) ainsi que les nombreux partenaires associés (Education nationale, communes, départements, associations, centre de ressources politique de la ville ….).

Grâce au parcours personnalisé et global qu'il propose depuis sa création en 2005, le programme de réussite éducative (PRE) contribue à l'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes qui connaissent des signes de fragilité ainsi que de leurs familles. Ce dispositif de la politique de la ville implique les collectivités, l'Etat et de nombreux partenaires. Il apporte des réponses concrètes à des problématiques souvent accrues.

Les résultats de l'enquête nationale PRE 2022 (sur les données 2021) prochainement diffusés par l'ANCT :

- 530 PRE au national financés à hauteur de 66 millions d'euros par an au titre des crédits politique de la ville.
    - 530 coordonnateurs au niveau national et environ 1000 référents de parcours (en ETP)
- 85 000 enfants et jeunes bénéficient d'un programme de réussite éducative :
    - 58,2 % sont des garçons et 41,8 %, des filles.
    - Il s'agit à 52,4% d'enfants de 6 à 10 ans, puis de jeunes de 11 à 16 ans (31,5%) viennent ensuite les enfants de 2 à 5 ans (14,6%) et les + de 17 ans (1,5%).
    - 77% des enfants pris en charge correspondent aux profils 2 et 3. Les profils 1 et 2 représentent près de 23%.
        - Les accompagnements durent en moyenne entre 12 et 19 mois.

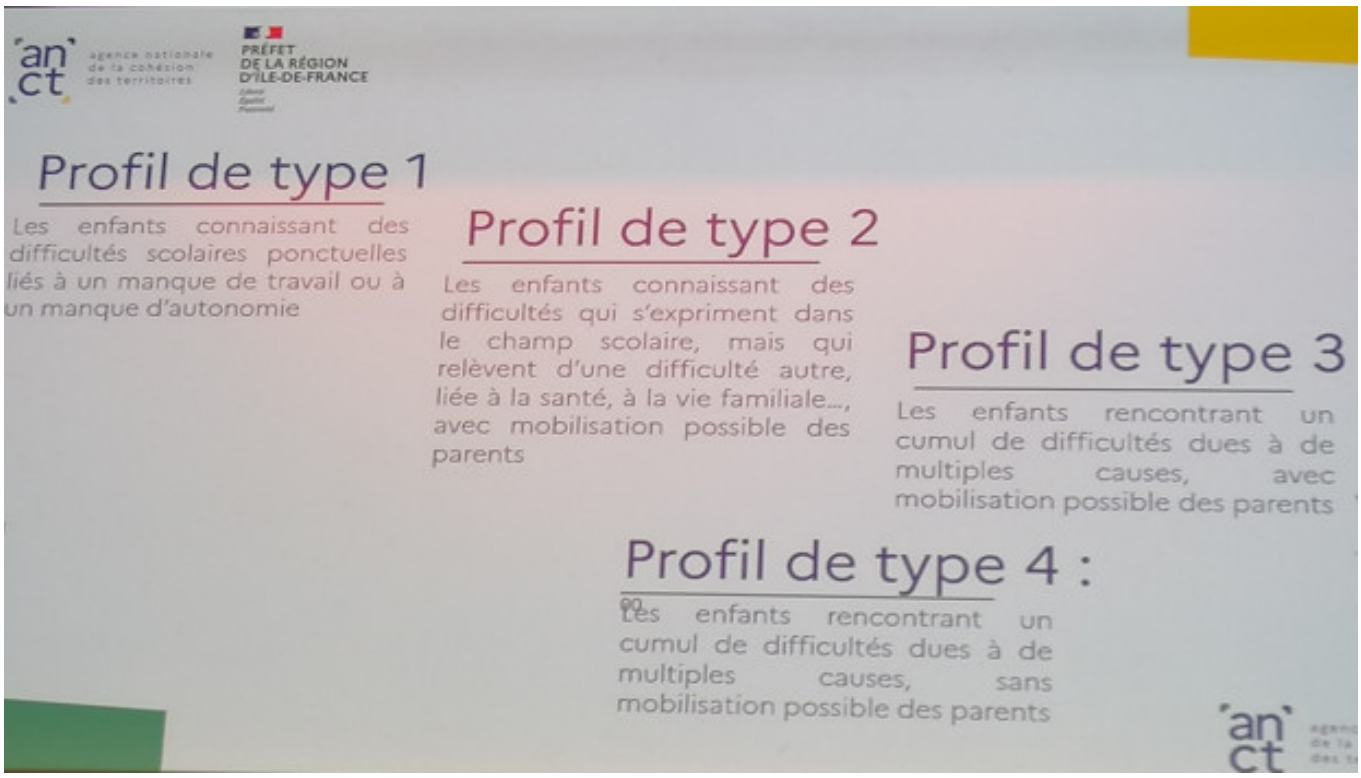

PRE 4 type de profils

Approche systémique du PRE avec plusieurs motifs de saisines.

Au niveau national, les principaux motifs d'orientation vers le PRE sont l'insuffisance des résultats scolaires puis l'isolement social. En grande majorité les enfants accompagnés sont repérés et orientés par l'école du fait de leurs difficultés d'ordre scolaire.

- 70 % des 530 programmes de réussite éducative recensés ont répondu à l'enquête nationale qui sera désormais renouvelée chaque année.

- Les axes de travail qui ressortent de l'enquête et des échanges avec les participants :
  - Les situations qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance
  - Les transitions CP/CE1 et CM2/6ème
  - Une meilleure articulation PRE / volet éducatif du contrat de ville
  - Une meilleure articulation PRE / cité éducative

Les dispositifs de droit commun de soutien à la parentalité

- Parmi ses allocataires, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) souligne que plus de 2 parents sur 5 soulignent la difficulté à exercer leur rôle de parents et que 4 parents sur 10 expriment un sentiment de solitude dans l'éducation de leurs enfants. Lorsqu'ils sont en difficulté, ces parents se tournent principalement vers leur entourage personnel ou familial mais plus rarement vers les professionnels et les lieux ressources d'aide. **Il ressort de ces constats la nécessité de rendre plus visible les offres de service d'accompagnement des parents.**
- Focus sur des dispositifs CAF mobilisables par les PRE :
  - Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS [1]) existe depuis 1992. Ce contrat inscrit dans une charte nationale permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité en dehors des temps scolaires.
  - Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP [2])

regroupent des actions menées par des associations, collectivités et des parents destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité.

La charte de soutien à la parentalité

- Prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021, puis modifiée par l'arrêté du 29 juillet 2022 [3], cette charte est un texte fondateur applicable aux actions de soutien à la parentalité et aux pratiques professionnelles quotidiennes.
- Ce document de référence pose également les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accompagnement des familles tout en respectant leur diversité.
- 8 grands principes structurent cette charte pour accompagner les parents:
    - Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents.
    - S'adresser à toutes les familles.
    - Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale.
    - Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte.
    - Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale.
    - Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant.
    - Proposer des interventions diverses […] accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politiques, philosophique, et confessionnelle.
    - Garantir aux personnes […] que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre : ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPLACÉS D'UKRA

Direction générale de la cohésion sociale

CHARTE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITE

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratique.**

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Charte nationale de soutien à la parentalite.pdf

Poids : 309.17 Ko
Téléchargement [4] Favoris + [5]

Le rapport santé mentale du défenseur des droits des enfants

- A l'occasion du 20 novembre 2021, journée internationale des droits de l'enfant, la Défenseur des droits, Claire Hédon, et son adjoint Défenseur des enfants, Eric Delemar, rendent public le 16 novembre 2021 leur rapport annuel consacré aux droits de l'enfant : Santé mentale des enfants, le droit au bien-être.
- Le défaut de prise en charge des troubles de santé mentale et les manquements aux droits qui en découlent constituent une entrave au bon développement de l'enfant et à son intérêt supérieur, que deux années de vagues épidémiques ont contribué à aggraver.
- La Défenseur des droits appelle à prendre la pleine mesure de l'enjeu décisif que représente la bonne santé mentale des enfants à agir urgemment pour sortir des approches fragmentaires et strictement sanitaires. Elle souhaite que la bonne santé mentale soit appréhendée dans sa globalité, conformément à l'approche retenue par l'OMS, en lien avec la santé physique et avec l'environnement dans lequel l'enfant évolue (familial et scolaire, relations affectives, conditions de vie, réseaux sociaux, etc).

- Accéder au rapport 2021 de la Défenseur des droits Santé mentale des enfants, le droit au bien-être [6].

Santé mentale des enfants _ Rapport 2021 du défenseur des droits

Poids : 1.39 Mo
Téléchargement [7] Favoris + [5]

Compétences psychosociales : la parution d'un référentiel sur l'état des connaissances scientifiques et théoriques

- Les compétences psychosociales (ou CPS) sont un ensemble de compétences sociales, émotionnelles et cognitives qui ont pour objectif d'améliorer les relations à soi et aux autres. Facteur clé de la santé globale et de la réussite éducative et sociale, le développement des CPS est une piste stratégique encore insuffisamment développée en prévention et au cœur des enjeux sanitaires, éducatifs et sociaux.
- Dans le cadre d'une stratégie multisectorielle interministérielle pour déployer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes, Santé publique France publie un rapport complet sur les CPS en s'appuyant sur l'état des connaissances actuelles [8].
    - chapitre 1 : définition et catégorisation actualisée des CPS en s'appuyant sur la littérature scientifique et les catégorisations internationales (OMS, CASEL, OCDE...).
    - chapitre 2 : description des grandes catégories de compétences psychosociales (cognitives, émotionnelles et sociales) et de leurs spécificités.
    - chapitre 3 : historique des programmes CPS en France.
    - chapitre 4 : inclusion des CPS dans les politiques publiques.
    - chapitre 5 : utilisation des programmes CPS dans les territoires.
    - chapitre 6 : bilan des effets des programmes CPS probants sur la santé (réduction des addictions, de la violence, des problèmes de santé mentale et de santé sexuelle, augmentation du bien-être) et la réussite éducative (amélioration du climat scolaire, des résultats scolaires, de l'insertion professionnelle).
    - chapitre 7 : "facteurs-clés" communs aux différents programmes CPS probants afin de faciliter le développement d'interventions CPS de qualité.
    - chapitre 8 : principes généraux, types et étapes de l'évaluation d'intervention CPS.

Ce document s'adresse aux décideurs, professionnels de terrain et universitaires et constitue un premier cadre de référence théorique.

Autre ressource documentaire, le dossier : Développer les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes [9]

Santé publique France

ENFANTS ET JEUNES

OCTOBRE 2022

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES: ÉTAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET THÉORIQUES

Rapport complet

Poids : 4.28 Mo
Téléchargement [10] Favoris + [5]

Dossier

Développer les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes

Dossier coordonné par Béatrice Lamboy,
docteur en psychologie, directrice des programmes, Inpes.
Jacques Fortin,
pédiatre, professeur honoraire de la faculté de médecine de Lille.
Jean-Christophe Azorin,
enseignant-formateur, Participe-Santé, Montpellier.
Mabrouk Nekaa
infirmier conseiller technique, formateur, rectorat de Lyon.

Tout comme l'estime de soi, les compétences psychosociales sont un concept à la mode. Rares sont les programmes de promotion de santé, de prévention ou d'éducation qui n'inscrivent pas en première ligne cette finalité. Mais de quoi parle-t-on ? Beaucoup s'en réclament... toutefois en partagent-ils la même définition ? Et ces programmes permettent-ils véritablement de développer ces compétences ?

Essayons-nous à deux types de définition. La première renvoie au texte de l'Organisation mondiale de la santé (1993) : les compétences psychosociales (CPS), c'est essentiellement *« la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être subjectif lui permettant de répondre de façon positive et efficace aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne »*. L'amélioration des CPS est ainsi clairement positionnée comme un élément important dans la promotion de la santé et du bien-être des personnes. La seconde, beaucoup plus détaillée, détaille le vaste champ des compétences psychosociales. Elles sont avant tout sociales, cognitives et émotionnelles.

Sociales, cognitives, émotionnelles

• *Les compétences sociales (ou interpersonnelles ou de communication)* regroupent :

– les compétences de communication verbale et non verbale – écoute active, expression des émotions, capacité à donner et recevoir des remontées d'information et des réactions (*feedback*) ;

– les capacités de résistance et de négociation – gestion des conflits, capacité d'affirmation, résistance à la pression d'autrui ;

– l'empathie, c'est-à-dire la capacité à écouter et comprendre les besoins et le point de vue d'autrui et à exprimer cette compréhension ;

jeunespdf

Poids : 4.71 Mo
Téléchargement [11] Favoris + [5]

Autres ressources disponibles sur les territoires pour les acteurs engagés dans la réussite éducative

- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose une offre d'accompagnement des professionnels de la réussite éducative et de la politique de la ville (formations, e-communautés professionnelles, webinaires, podcast...) à retrouver en ligne.
    - CNFPT : la réussite éducative en politique de la ville [12]

- Créée en 2009, CoSoTer est à la fois un réseau de professionnels et une base en ligne de ressources sur les champs de la cohésion sociale et territoriale. Alimenté quotidiennement par des centres de ressources de la politique de la ville, ce site documentaire vous donne accès à 18 000 publications, 650 périodiques, 2500 documents numériques à télécharger et à une revue de presse nationale sur la politique de la ville.
    - Accéder aux ressources COSOTER [13]
- L'ANARE, une Association Nationale pour les Acteurs de la Réussite Educative pour accompagner les professionnels des PRE en région et au national.
    - Accéder au site de l'Anaré [14]

Dates: Lundi 21 novembre 2022 - 11:15
Thématiques: Education [15]
Jeunesse, Famille, Parentalité [16]
Politique de la ville - DSU [17]
Prévention [18]
Santé [19]
Publié le 20 décembre 2022

URL de la source (modifié le 02/01/2023 - 16:10): https://www.irev.fr/actualites-0/retour-sur-les-ressources-communiquees-lors-de-la-rencontre-nationale-des-programmes-de

Liens
[1] https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-l-allier/partenaires-locaux/contrat-local-d-accompagnement-la-scolarite-clas
[2] https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/parentalite/reseaux-d-ecoute-d-appui-et-d-accompagnement-des-parents-reaap
[3] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046138948#:~:text=Elle%20reconna%C3%AEt%20comme%20participant%20de,%C3%A9tablis%20par%20la%20pr%C3%A9sente%20charte.
[4] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/charte_nationale_de_soutien_a_la_parentalite.pdf
[5] https://www.irev.fr/javascript%3A%3B
[6] https://defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/synth-rae-21-22-press-190x270-15.11.21-sstrtscoupes.pdf
[7] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/sante_mentale_des_enfants_rapports_2021_defenseur_des_droits.pdf
[8] https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/competences-psychosociales-publication-d-un-referentiel-sur-l-etat-des-connaissances-scientifiques-et-theoriques
[9] https://www.jetuil.asso.fr/wp-content/uploads/2019/09/CSP.pdf
[10] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_des_competences_psychosociales_oct22_sante_publique_france.pdf
[11] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/developper_les_competences_psychosociales_c

hez_les_enfants_et_les_jeunes.pdf
[12] https://view.genial.ly/637e20e49628ac0019e6eb18
[13] http://cosoter-ressources.info/
[14] https://anare.fr/
[15] https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681
[16] https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686
[17] https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692
[18] https://www.irev.fr/taxonomy/term/3694
[19] https://www.irev.fr/taxonomy/term/3698